

10 janvier 2017

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 10 janvier 2017 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absent : M. Jacques Jasmin, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cinq résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Période de questions
3. Adoption des procès-verbaux du 6 et 20 décembre et la séance extraordinaire concernant le budget le 20 décembre 2017;
4. Suivi au procès-verbal;
5. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
6. Correspondance;
7. Résolution concernant le dossier à présenter à la CPTAQ-Dossier Robert Cleary;
8. Résolution concernant les responsabilités des conseillers;
9. Résolution pour l'achat d'appareil de chauffage pour le bureau du 142 Principale Est;
10. Résolution pour un transfert de la réserve Carrières et Sablières au fonds général;
11. Dossier de la Maison des jeunes L'initiative de Valcourt;
12. Avizo : honoraire surveillance des travaux;
13. Voirie;
14. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
15. Comité;
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions
18. Levée de la session;

2017-12-184

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Patrice Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance
Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.
M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-01-02

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE ET SUR AJOURNEMENT DU 20 DÉCEMBRE 2016 ET LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2016

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 6 et 20 décembre 2106

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel et appuyé par le conseiller Réal Vel conseiller et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre et de la séance sur ajournement du 20 décembre 2016 ainsi que la séance extraordinaire portant exclusivement sur le budget du 20 décembre soient acceptés tel que rédigés;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant: aucun

1. Collecte, transport et enfouissement : La collecte des résidus domestiques a été inversée avec la collecte du recyclage;
2. Repas de Noël : Les jeunes ont apprécié notre visite;

M. le maire appelle le point suivant.

2017-01-02

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Marc Gilbert
Appuyé par : Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	3 381,48 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	- \$
TRANSPORT	15 091,21 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	2 731,16 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	769,30 \$
LOISIRS ET CULTURES	121,70 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	74 900,01 \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	122,36 \$
	<u>97 117,22 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
TPS à recevoir	4 533,94 \$
TVQ à recevoir	4 522,69 \$
FTQ	362,21 \$
TOTAL	<u>106 536,06 \$</u>
Dépense durant le mois	- \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	3 631,24 \$
Salaire déboursé durant le mois	3 042,62 \$
Grand total	<u>113 209,92 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

Aucun suivi

2017-02-04

7. APPUI A LA DEMANDE DE M. ROBERT CLEARY AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR L'UTILISATION A DES FINS RÉSIDENIELLES UNE PARTIE DU LOT 5 423 706.

Considérant que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande de certificat d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation a une fin résidentielle d'une partie du lot 5 423 706 ;

Considérant que le projet est conforme à la réglementation municipale ;

Considérant que la municipalité souhaite plus de résidences dans son périmètre urbain ;

Considérant que les limites de la partie du lot visé par la demande sont adjacentes au périmètre urbain ;

Considérant que la proximité des résidences limite la culture du sol à l'endroit visé par la demande ;

Considérant que M. Pascal Gonin formule une demande d'inclusion dans la zone agricole un lot (2 238 598) zoné blanc et d'une superficie de 4 158,8 m² ;

Considérant que les éléments énumérés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles amènent à la conclusion que le potentiel agricole environnant n'est pas menacé ;

Considérant qu'une résolution du conseil municipal est requise dans le cadre d'une demande d'autorisation après de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle appuie la demande formulée par M. Robert Cleary pour une partie du lot 5 423 706;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-01-05

8. RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL 2017

PROPOSÉ PAR DENIS VEL

APPUYÉ PAR RÉAL VEL

Et résolu

Que les membres du conseil siègent sur les comités ou dossiers énumérés ci-après :

Le Larochellois : à venir

Voirie côté Nord : Patrice Brien

Voirie côté Sud : Denis Vel

Loisirs Locaux/intermunicipaux : Marc Gilbert

Incendie : Maurice Boudreau

Trans-appel : M. Louis Coutu

Projets courants : selon de dossier

Vérification des chèques : Maurice Boudreau

Comité Sécurité Civile : Louis Coutu

Les Fleurons du Québec : Réal Vel

Dossier Carrières et Sablières : à venir

Centre d'action Bénévole : délégué à M. Jean-Pierre Brien

Journée de la pêche : Réal Vel et Denis Vel

Milieu Scolaire : Patrice Brien

CCU : Maurice Boudreau (mandat de 2 ans)

Chambre de Commerce Valcourt et région : Louis Coutu

Décoration de Noël : Réal Vel et Denis Vel

Table des aînés : délégué à trouver

Nouveaux arrivants : à venir

Chambre de commerce Structure d'accueil : Marc Gilbert

Service de surveillance : Patrice Brien

Fondation du CEGEP de Sherbrooke : Selon la disponibilité des conseillers

Fête des bénévoles : selon la disponibilité des conseillers

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à la l'unanimité des conseillers présents

2017-01-06

9. RÉOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CHAUFFAGE POUR LE BUREAU DU 142 PRINCIPALE EST

Considérant que nous avons besoin de remplacer l'ancien chauffage du premier plancher du 142 Principale Est;

Considérant que nous avons demandé à Cimon Bouchard un estimé pour un appareil de remplacement;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Marc Gilbert, appuyé par le conseiller Maurice Boudreau que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Cimon Bouchard inc déposé le 20 décembre dernier au montant de mille cent cinquante et un dollars et soixante-dix sous (1151.70\$) plus les taxes applicables;

Que le système sera un ventilo-convecteur commercial de type OAC en surface avec thermostat intégré;

Que le remplacement du thermostat bas voltage en haut des escaliers pour un modèle électronique non-programmable;

Qu'un bouton de contrôle pour thermostat intégré du chauffage dans le portique est inclus;

Que la main-d'œuvre et la matériel nécessaire aux travaux est également inclus;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-01-07

10. RÉSOLUTION POUR UN TRANSFERT DE LA RÉSERVE CARRIÈRES ET SABLÈRES AU FONDS GÉNÉRAL

Considérant que nous avons prévu des travaux de rechargement;

Considérant que nous avons besoin d'un ajout de fonds pour la réalisation de ces travaux;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil s'approprie la somme de vingt mille dollars (20 000\$) de la réserve Fonds Carrières et Sablières pour la réalisation des dits travaux;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2017-01-08

11. RÉSOLUTION CONCERNANT LE DOSSIER DE LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE DE VALCOURT POUR L'ANNÉE 2017

Considérant que nous voulons contribuer pour les activités des résidents de notre municipalité;

Considérant que nous avons des ressources financières limitées;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par Patrice Brien, conseiller que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de mille huit cent dollars (1800\$) ce qui représente l'équivalent de 100\$ par jeune qui fréquente la maison des jeunes L'INITIATIVE DE VALCOURT;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. AVIZO : HONORAIRE DE SURVEILLANCES DES TRAVAUX

Le conseil mandate Mme René, pour faire une vérification du nombre d'heures mentionnées pour la surveillance des travaux en décembre dernier et celles prévues pour la fin des travaux.

13. VOIRIE

M. Denis Vel nous informe qu'il a accompagné notre entrepreneur en déneigement lors de sa tournée des chemins.

14. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

15. COMITÉ

Rien de spécial à communiquer

16. AFFAIRES NOUVELLES

Lumières de Noël : nous cesserons l'illumination le 15 janvier 2017;
Intersection Principale et Sainte-Anne Nord : Nous réitérons une demande au ministère des Transports, de la Mobilités durable et l'Électrification des transports pour l'ajout d'une lumière ou d'un arrêt pour la sécurité de nos résidents.

M. le maire appelle le point suivant

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2017-01-10

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée il est 21 h 05.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »